CECI DÉPASSE TOUT CE QUI S'EST FAIT JUSQU'À PRÉSENT !

DISTRIBUTION DE PLUS DE DEUX MILLIONS !

Le tirage gigantesque à Quarante Dollars

DE LA

LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE A NUMEROS SIMPLES,

MARDI, 18 JUIN 1889.

GROS LOT . . . . . $600,000.

"Nous déclarons par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la

Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane,

et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
Commissaires.

Nous, les soussignés, banques et banquiers, paierons tous les lots tirés aux loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. W. Walmsley, Prést. La. Nat. Bank.
P. Lanaux, Prést. State Nat. Bank.
A. Baldwin, Prést. N. O. Nat. Bank.
Carl Kohn, Prést. Union Nat. Bank.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$600,000, fait		$600,000
1 Lot de	200,000, fait		200,000
1 Lot de	100,000, fait		100,000
1 Lot de	50,000, fait		50,000
2 Lots de	20,000, font		40,000
5 Lots de	10,000, font		50,000
10 Lots de	5,000, font		50,000
25 Lots de	2,000, font		50,000
100 Lots de	800, font		80,000
200 Lots de	600, font		120,000
500 Lots de	400, font		200,000

LOTS D'APPROXIMATION.

100 Lots de $1,000, donnent		$100,000
100 Lots de 800, donnent		80,000
100 Lots de 400, donnent		40,000

LOTS DE FIN DE NUMÉROS.

999 Lots de $200 donnent		$199,800
999 Lots de 200 donnent		199,800
3,144 LOTS S'ELEVANT À		$2,159,600

RAPPELEZ-VOUS

Que les seuls vrais billets de la Loterie de l'Etat de la Louisiane émis en vertu de la Charte d'Etat sont reconnus par les Tribunaux les plus élevés comme signés invariablement par M. A. DAUPHIN, Président, endossés par les GÉNÉRAUX BEAUREGARD et EARLEY, surveillants des tirages, et garantis par les Banques Nationales de la Nlle-Orléans, en ce qui concerne le paiement des lots. NULS AUTRES NE SONT AUTHENTIQUES.

Tous les soi-disant "Supplément", "Original Little Louisiana" ou autres imitations avec l'usage illégal du nom de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, par des personnes inconnues, sous des noms fictifs, constituent autant de tentatives destinées à tromper le public par de faux prétextes, ses entreprises frauduleuses n'offrant absolument aucune garantie.

RAPPELEZ-VOUS

Qu'Un Dollar est le prix de la plus petite fraction d'un billet émis à chaque tirage. Tout billet offert en notre nom à un prix moindre est contrefait ou est destiné à tromper le public.

Les lots seront payés en plein, sans déduction, sur présentation des billets au Bureau de la Compagnie, ou par les Banques nationales à la Nouvelle-Orléans.

BILLETS ENTIERS, $40; MOITIÉ DE BILLETS, $20; QUARTS DE BILLETS, $10; HUITIÈMES, $5; VINGTIÈMES, $2; QUARANTIÈMES, $1.

DEMANDE D'AGENTS POUR TOUS LES ENDROITS POSSIBLES.

Pour les PRIX FAITS AUX CLUBS, ou tout autre renseignement, écrire d'une manière lisible au soussigné, avec indication de la résidence, de l'Etat, du comté, de la rue et du numéro. La réponse par le retour de la malle sera plus prompte si l'on envoie une enveloppe avec le nom et l'adresse en plein.

AVIS IMPORTANT

TOUTES LETTRES ORDINAIRES RENFERMANT DES POSTAL NOTES, MONEY ORDERS ÉMIS PAR TOUTES LES COMPAGNIES D'EXPRESS, OU DES TRAITES SUR NEW-YORK, DOIVENT ÊTRE ADRESSÉES À

M. A. DAUPHIN, New-Orleans, La.

ADRESSER LES LETTRES ENREGISTRÉES RENFERMANT DE L'ARGENT À NEW ORLEANS NATIONAL BANK, NEW-ORLEANS, LOUISIANA.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLÉANS.
DIMANCHE, 2 JUIN 1889.

PETITES ANNONCES.

SCHOONER BEER—1 5 cents le grand Verre (schooner), au "Adam's House", 57 Chartres. 2 juin—1f

ON achèterait—immédiatement une petite VOLE d'occasion. S'adresser, en mentionnant le prix, à G., P. O. Box, 511. 31mai

DEMANDES.

DEMANDE—Un monsieur et sa femme demandent une chambre garnie, sans pension, dans une famille strictement privée. S'adresser pendant trois jours à "Cole", bureau de l'Abeille. 2juin—1f

ON demande—Vingt-cinq opérateurs pour coudre des pantalons sur des machines à coudre à vapeur; bonnes salaires et emploi permanent. S'adresser 34 rue Decatur.
2juin—1f

DEMANDES D'EMPLOI.

UN Louisiannais désire enseigner le français et l'anglais dans une famille à la campagne ou de l'autre bord du lac pour a pension. L'arrangement serait pour l'été. Ecrire à F. E. B., bureau de l'Abeille. 29mai—

A VENDRE.

A VENDRE—Une grocerie et café avec composire étagère, etc; avec ou sans les meubles. Bon marché. Bonne raisons pour vendre. S'adresser encoignure Dauphine et Barthélemy. 2 juin—2 4

A VENDRE, pour cause de départ, une jolie maison, 2 grands terrains plantés d'arbres fruitiers de 2 cités de Terre de plus élevées, à proximité des chars de ville. Titres parfaits. On vendra meilleur marché que n'est coûté les réparations. 504 rue des Ursulines. 2 juin—1f

A LOUER.

A LOUER—A Mandeville, six chambres avec dependances, entièrement neuves et meublées à neuf, connues comme action à loi, et faisant face au lac, à un lat de wharf du "Comerce". S'adresser rue Trémé, No 275. N. O.
15mai—dem.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Spicer Jones.

COUR CIVILE DI TRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 25,140.—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à dédoire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par William C. Harrison, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
24mai—24 29—2 juin Greffier.

Succession de Mme Mary Weyers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,826—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à dédoire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Sarah Bisney, femme de Fred. Bisney, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
24 mai—24 29—2 juin Greffier.

Succession de Mme Mary Ann Rouse.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 26,855—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à dédoire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Charles Weiss, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
31 mai—31—juin 5 9 Greffier.

MESDAMES ET MESSIEURS

Je vous invite instamment et cordialement à venir examiner de l'excellence du NEW HOME avant d'acheter une machine à coudre. Le

New Home

Est positivement la meilleure.

Il surpasse toutes les autres machines.

Croyez-moi et venez l'examiner.

GUSTAV SEEGER,

170 rue du Canal.

N. B.—Depuis le 10 juin 1888, il a été introduit dans la construction du NEW HOME des très grands et de très utiles perfectionnements.

Le HOME est fait d'acier, et, quoique la construction en soit plus coûteuse,

Se vend à meilleur marché qu'aucune autre machine.

12 mai—2mois

BIJOUTIER,

No 115 Rue du Canal

—AU UN—

MAGNIFIQUE ASSORTIMENT DE

ARTICLES EN ARGENT PUR

—RENFERMÉS DANS—

De jolies boites en peluches soie, convenables pour présents de noces.

Ce stock est aussi brillant qu'un dollar neuf.

PRIX BAS.

Sont employés par M. Hill, depuis nombre d'années, M. JULES METEYE, si bien et si honorablement connu à la Nouvelle-Orléans;

Aussi, M. JOSH LIPMAN qui, pendant 16 ans, a travaillé chez M. Lillienthal;

Aussi, W. E. ROBINSON qui, pendant 10 ans, a été employé chez M. Scooler.

A. M. HILL, No 115 RUE DU CANAL.

30 mai—PP

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de meubles, etc.

Mme S. M. Sebertel vs. Malinda Robinson.

COUR CIVILE DU DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,560—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux et après délégnés, LUNDI, 10 juin 1889, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

A mon entrepôt, rue Ste Anne, entre Royale et Chartres, un lot de meubles assortis de maison, effets mobiliers et autres articles, etc., conformément à la vente à l'encan déposé en mon bureau.

Tel dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
30 mai—5 10 juin

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—John J. Voelkel vs. ses créanciers—No 26,960—Division D.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, John J. Voelkel, soit et est par le présent accceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant John Bendernagl, notaire, à son bureau No 159 rue Carondelet, en cette ville, jeudi, le 13me jour de juin 1889, à 11 heures a. m., afin de délibérer sur les affaires de dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et la propriété du dit pétitionnaire soient suspendues et que Branch Miller, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 11 mai 1889.
(Signé:) N. M. RIGHTOR,
Juge.

Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
Mandé—Sf au 12 juin.

DENTISTES.

Extraction de dents sans douleur.

Les prix les moins élevés demandés à la Nouvelle-Orléans pour opérations par dentistes de premier ordre.

G. P. Maloney, Dentiste, D. D. S.

Bureau, 110 rue du Canal.
Entre St-Charles et Camp.

Venez examiner mes modèles, vous informer de mes prix et vous faire exhiber ma Médaille pour travaux reconnus supérieurs.
25 août—

C. E. KELLS & M. VIET,

CHIRURGIENS-DENTISTES

No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.

Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.

Pose de palais artificiels.

PIANOS

—DE—

PLEYEL

—CHEZ—

Louis Grunewald & Cie.

18 rue Baronne et 127 rue du Canal.

Seul agent pour tous les meilleurs

Pianos Américains,

Steinway, Sohmer, Knabe, Behr

Shoninger, Fischer et Pease,

Au plus bas prix, au comptant, ou payables en

Versements mensuels tres faciles.

MUSIQUE

de tous les principaux éditeurs, ainsi que les dernières publications.

S'adresser au magasin de musique d

LOUIS GRUNEWALD,
N.LLE-ORLÉANS.

1er août—1an

LEON QUEYROUZE,

"GROCER" EN GROS,

—Importateur de—

VINS ET LIQUEURS

—Et marchand de—

Produits des Campagnes et de l'Océan

DE TOUTE DESCRIPTION

Hôtel de l'Europe à Biloxi.

M. BOULO prévient ses amis et le public en général, qu'il a disposé en maison de manière à donner la plus entière satisfaction à ceux qui l'honoreront de leur patronage. On trouvera en tout temps chez lui une excellente table et tout le confort désirable. Les prix sont très modérés. L'hôtel, sera ouvert toute la saison. 26 av—3m

CHARTE.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans.

QUIL soit connu que, ce 15me jour d'avril, de l'an de N. S. 1889, pardevant moi, William Octave Hart, notaire dûment commissionné et assermenté, pour la paroisse d'Orléans et l'Etat de la Louisiane, ont comparu personnellement les personnes ci-après désignées, toutes d'âge légal et résidant dans cette paroisse, lesquelles ont respectivement déclaré que s'appuyant sur les dispositions de une loi de la législature de cet Etat connu comme loi No 36, de la session de 1888, approuvée le 29 juin 1888, ainsi que sur les dispositions réelles de cet Etat relatives à l'organisation de corporations, elles se sont constituées en une corporation dont l'objet est ci-après mentionné, et soumis aux stipulations et conventions indiquées également ci-après, et qu'elles adoptent comme leur charte, savoir:

ARTICLE I.

Le nom de cette corporation sera "THE NORTH AMERICAN SAENGERBUND (SINGERS UNION), LIMITED". La dite corporation aura sous ce nom le pouvoir de se perpétuer pendant le terme compact de quatre-vingt-dix années, à partir de la date de sa création, ou jusqu'à ce qu'elle soit dissoute et ses affaires liquidées, ainsi qu'il est établi ci-après.

ARTICLE II.

L'objet et le but de cette corporation sont l'acquisition, par voie d'achat ou de bail, d'un local destiné à un grand festival de chanteurs, qui aura lieu en la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le courant du mois de février 1890, ou à telle époque subséquente que le conseil de direction fixera; le but de la corporation est également d'engager, pour les fins ci-dessus, des artistes, musiciens, etc., nécessaires à l'exécution du plan projeté. Il sera exigé un prix d'entrée pour les représentations ou concerts qui seront donnés, lequel prix et les autres détails de la fête seront déterminés par le conseil d'administration.

ARTICLE III.

Le domicile de la dite corporation sera établi dans la ville de la Nouvelle-Orléans, et de la Louisiane; toutes les assignations et autres significations légales seront adressées au Président de la corporation ou, dans le cas où il serait absent ou dans l'impossibilité de remplir ses fonctions, au secrétaire de l'association.

ARTICLE IV.

Le fonds capital de cette association est fixé à la somme de cinquante mille dollars ($50,000), divisée en deux mille (2,000) actions de vingt-cinq dollars ($25) chacunes, payables en quotités comme suit, savoir: Deux dollars quotidien, dont trois de vingt (20) pour cent, et le dernier de quarante (40) pour cent, à percevoir à intervalles de deux mois au plus entre chaque paiement après avis. Pour chaque action souscrite le souscripteur recevra, sur le paiement de la dernière quotité, deux [2] billets de même nature avec alégé choisis par le conseil d'administration ou un comité nommé dans ce but. Si une quotité n'est pas payée quand elle est due, le conseil pourra, dans les dix jours qui suivront, sans avis au souscripteur, canceller la souscription, et le montant payé sur l'action ou les actions, sera forfait et deviendra la propriété de la corporation.

Et, comme il est bien entendu que ce capital ne doit pas être placé dans un but de profit ou de spéculation, mais est destiné à acquérir les fonds du festival dont il s'agit, ou à servir de fonds de garantie pour assurer le paiement des dits fonds, le Conseil de Direction est par le présent autorisé à commencer les préparatifs, à conclure des contrats et à encourir les dépenses nécessaires aussitôt que la souscription aura atteint le chiffre de vingt-cinq mille dol ars.

ARTICLE V.

Cette corporation a le droit, par l'entremise de son Conseil de Direction, de passer des contrats; d'ester en justice sous son nom; d'employer un sceau parjiculier; de l'annuler ou de le modifier à son gré; de détenir, recevoir, acquérir, aliéner, hférer et hypothéquer des propriétés meubles ou immeubles; de nommer tels administrateurs, directeurs et employés que nécesiteront les intérêts de la corporation; de faire et établir des règlements et sous-règlements pour l'administration des affaires de la corporation, et de les modifier à son gré.

ARTICLE VI.

Le conseil d'administration se composera de pas moins de vingt cinq ni de pas plus de quarante membres, et d'exquels formeront un quorum pour l'expédition de toutes les affaires, et chacun desquels aura, en son propre nom, au moins une action du fonds capital. Ce conseil feront pa tles personnes dont suivent les noms, à la condition qu'elles se soumettent à l'obligation imposée plus haut: Jacob Hassinger, W. B. Schmidt, J. Hanno Deiler, Louis Grunewald, Louis Leonhard, A. J. Hoffman, Chas. A. Doerr, F. W. Bremer, E. F. Del Bondio, George Jurgens, Fred. Mueller, Chas. F. Buck, Jos. Angst, Dr F. Loeber, Henry Boddig, Chr. Hansen, E. H. Miller, Leopold Christ, Max Heller, A. M. Mueller, Maximilian Herrmann, M. Vonderbank, John Strauss, R. G. Holzer et H. Ehrensing.

S'il en était parmi ces personnes qui ne voudraient pas accepter la nomination les autres, en majorité à la majorité laquelle des réunions régulières, auraient le pouvoir de les remplacer. Le conseil restera en fonction jusqu'à ce que la corporation ait accompli son but et que les affaires de celle-ci soient liquidées. Il remplira toutes les vacances qui pourraient survenir dans son sein, par une majorité de ses membres votant à l'unanimité quelle assemblée spéciale ou régulière. Il aura le pouvoir de désigner des sous comités se composant d'actionnaires et de donner à ces comités le droit de conclure des contrats, mais ceux-ci devront invariablement être approuvés par lui.

Le Conseil aura le pouvoir d'adopter les règlements nécessaires pour la bonne administration des affaires de la compagnie. Il délibérera les devoirs des officiers et des comités et s'occupera de toutes les affaires de nature à assurer le succès du festival; mais le pouvoir ici conféré de contracter, acheter, vendre, hypothéquer, louer, etc., sera compris de façon à ne restreindre à telle ou telle fin qui seront jugés nécessaires pour arriver aux fins de cette corporation.

ARTICLE VII.

Des messieurs ci après nommés seront les officiers de la corporation et conserveront leurs qualités jusqu'à l'accomplissement de son but et à la liquidation de ses affaires: Jacob Hassinger président; Charles F. Buck premier vice président; R. H. Beuners second vice-président; J Hanno Deiler, directeur-musical; Louis Grunewald, trésorier; Louis Leonhard, secrétaire aux finances; Charles J. A. Doerr, secrétaire; A. J. Hoffmann, secrétaire correspondant et Maximilian Hermann, président du comité local du festival. Les vacances survenant, quel que en seient les causes, seront remplies par la majorité du Conseil d'Administration votant à n'importe quelle séance régulière.

ARTICLE VIII.

Les réunions du Conseil auront lieu aux dates fixées par celui-ci.

ARTICLE IX.

Dès que le but motivant la création de cette corporation aura été atteint, ses affires, sauf formalités, seront liquidées par le Conseil d'administration ou un comité spécial nommé par lui; et le dit Conseil ou son comité aura le pouvoir de vendre et de disposer de tous les biens et effets, quel qu'en soit la nature de la corporation; et, après paiement de toutes les dettes, le surplus, s'il y en a, sera partagé au *pro rata* parmi les actionnaires; et ce partage sera *ipso facto*, une dissolution de la corporation.

ARTICLE X.

Aucun actionnaire de la corporation ne sera responsable des contrats ou des affaires de celle-ci pour plus que la somme à elle due sur ses actions; de même qu'aucune simple informalité dans l'organisation n'aura pour effet d'annuler la charte ou d'exposer l'actionnaire à d'autre responsabilité que le paiement de la somme due sur son action.

Ainsi fait et passé en mon bureau, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le jour, le mois et l'année susdits, en la présence d'Alfred E. Koenig et de George H. Braughn Jr. témoins compétents, résidant dans la paroisse; lesquels ont signé avec les comparants, à l'exception des personnes ci-dessus nommées et la mienne, après due lecture du tout.

Ont signé:

J. Hassinger,	J. Hanno Deiler,
C. H. Miller,	E. F. Del Bondio,
Chas F. Buck,	Geo. Jurgens,
Maximilian Hermann,	R. H. Beuners,
A. G. Ricks,	F. Rickert,
Fred Pfister,	R. S. Holzer,
J. G. Eustis,	M. Vonderbank,
Chas J. A. Doerr,	Ph. W. Diehman,
Jos. Dinkelspiel,	Louis Leonhard,
Louis Grunewald,	F. W. Bremer,
Chas H. Schenck,	Angl Dell'Orto,
Allen F. Noll,	Albert Heine,
Frantz & Opitz,	H. L. Franz,
Jacob Schoen, par Frans	Augustus Rios,
Henry Rios.	
German Singing Society of the Sixth District,	
Ernst Berman, Président.	
Albert E. Ewing,	G. H. Braughn, Jr.

W. O. HART, notaire public.

Le soussigné, annotateur des hypothèques en tel pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie ici que l'acte d'incorporation de la "North American Saengerbund (Singers' Union) Limited", a été déposé en mon bureau.

En foi de quoi j'appose ici ma signature et mon sceau officiel, ce 4 mai A. D. 1889.

W. O. HART, notaire.

7mai—5fen 30j

Mairie de la Nouvelle-Orléans.

Hôtel de Ville, le 24 mai 1889.

Conformément aux dispositions de l'article 56 de la charte de la ville de la Nouvelle-Orléans, l'élection d'un membre du Conseil municipal pour remplir la vacance créée par la mort de Mm. Wm. E. Hunter, représentant le neuvième ward au Conseil municipal, aura lieu entre 7 heures du matin et 6 heures du soir, le mardi, 4 juin 1889, dans les limites des divers arrondissements, *precincts*, du neuvième district représentant du neuvième ward, aux polls ci-après désignés:

NEUVIÈME WARD.

Premier Precinct—Du Fleuve à St-Claude, de Lafayette à Clouet; rues St-Ferdinand et Dauphine.

Deuxième Precinct—Du Fleuve à St-Claude, de Clouet à Pauline; Dauphine entre Désiré et Dumaine.

Troisième Precinct—Du Fleuve à St-Claude, de Pauline à Pologne; encoignure Mazant et Dauphine.

Quatr ème Precinct—Du Fleuve à St-Claude, de Pologne à Lower Line; Peters, entre Egana et André.

Cinquième Precinct—De St-Claude à la Promenade Florida, de l'avenue Lafayette à Pologne; St-Claude entre Urquhart et Girod.

Sixième Precinct—De la Promenade Florida le long de l'avenue Peuplier au Lac Pontchartrain, et de la à la long du Lac Pontchartrain aux Rigolets, et des Rigolets au Lac Borgne, et de là le long du Lac Borgne au Bayou Bienvenue, et de là le long du Bayou Bienvenue à la Promenade Florida, Plantation Viavant, Chemin de Gentilly.

JOS. A. SHAKSPEARE,
Pour copie conforme: Maire.
Wright SCHUMBURG,
26 mai—10f Secrétaire de Maire.

Nouveau Stock.

NATTES Jointless de Chine.
NATTES Jointless du Japon.
NATTES Jointless Damassées,

Le tout d'un genre tout à fait nouveau est d'un prix des plus réduits.

ELKIN & Cie.,

98 ..... Rue du Canal 98

RIDEAUX,
Renaissance, Collert et Nottingham.
TOILE POUR HOUSSE,
Blanche et de Fantaisie.
SHADES! SHADES!
Pour Fenêtres.
CORNICHE, POLES.

TAPIS,

Velours, Moquette, Bruxelles, Trois-Ply, Ingrain
CORTICINE, LINOLEUM, TOILE CIRÉE.
Le tout à grandes réductions.
24 oct—1an

NOUVEAU STOCK
PERSIENNES
Nouvellement reçues,

A. Brousseau Fils.

23 et 25 rue de Chartres.

TAPIS
Anglais et Américains aux plus bas prix.
CORTICONE, TOILE CIRÉE, LINOLEUM.

Rideaux

Guinees, Nottingham Madras Turcoma
RIDEAUX PORTIERES ET TRINGLES
NATTES DE CHINE
De toutes sortes et des dernières nuances.
Le plus bel assortiment de Tapisserie et d'étoffes pour Rideaux 6 août—1an

DATE DE FONDATION, 1805

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA—

NOUVELLE-ORLEANS.

New Orleans Insurance Company et Guarantee Company of New Orleans.

Etablie en 1805.

BUREAUX: 3 rue Carondelet entre Canal et Commune.

Capital - $500,000

J. TUYES, Président
A. SCHREIBER, Vice Président.
JOSEPH A. HINCKS, Secrétaire.

Assure contre les risques de feu, de mer et de rivières, aux taux les plus réduits.

DIRECTEURS:

JNAS. T. DUGAZON.	EDWD. J. BOBET.
PIERRE POUTZ,	R. GALLY
D. FATIO.	A. SCHREIBER.
CHAS. E. SCHMIDT,	W. G. VINCENT,
JULES TUYES,	H. LAROUSSINI,
SYLS. STYOT.	J. W. HINCKS.

24 fév '89—1an.

BASILE BAKES.

FACTEUR DE PIANOS.

84 Rue Royale, N. O.

SEUL AGENT POUR LES

Pianos GAVEAU, de Paris,

Supérieur à tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, de construction nouvelle pour la sonorité prolongée, à cadre en fer fondu d'une seule pièce, système perfectionné, mécanique à lame à double répétition, commiers en fer, équilibre pour le maintien de l'accord. Ces pianos ont été récemment en vedette et une parole de son remarquables

Accords et réparations de pianos en tous genres.
1885. 20 mars—

VENTES A L'ENCAN.

PAR WARREN HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Beaux meubles de ménage.

Dans l'affaire de tutelle de l'enfant mineur de C. M. Levy.

PAR WARREN HOMES, encanteur, bureau No 3 rue Carondelet.—MARDI le 4 juin 1889, à 10 1/2 heures du matin, sur les lieux, au coin des rues Faisans et Chartres, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, No 24,956 en date du 23 mai 1889, à l'enchère publique, il sera vendu:

Un lot de meubles de ménage accusé dans un inventaire dont copie est enregistrée au bureau du greffier de la dite honorable cour.

Conditions—Comptant avant livraison.
24mai—au 4juin.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de valeur dans le Quatrième District.

Nos 421, 421 1/2 423, 423 1/2 et 425 rue Chippewa.

Succession de F. P. Burger—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division D.—No 17,120.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 29 juin 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, en date du 22 mai 1889, il sera vendu la propriété ci-après décrite, savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Chippewa, Annunciation, Washington et Quatrième, désigné par le No 17, et mesurant 25 pieds 10 pouces de façade à la rue Chippewa 110 pieds 6 pouces et 7 lignes de profondeur sur le côté de la ligne séparant du No 16, et une profondeur de 58 pieds et 10 pouces entre lignes égales et parallèles. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en 2 étages double en bois à un étage et mansarde, contenant trois chambres de chaque côté, cheminées, etc.

2° Un certain lot de terre, contigu et attenant au précédent et désigné par le No 18, et mesurant 25 pieds 10 pouces de façade à la rue Chippewa, 111 pieds 6 pouces de profondeur sur le côté le séparant du No 17, et 112 pieds 6 pouces sur l'autre ligne divisant du No 19, le tout plus ou moins, mesure américaine.

3° Un autre lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le même ilet que la propriété ci-dessus décrite, désigné par le No 19 et mesurant 19 pieds 11 pouces de 2 lignes de façade à la rue Chippewa 112 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne séparant du No 18 et 113 pieds 2 pouces sur l'autre ligne, tout plus ou moins, mesure américaine. Pour les améliorations voir le plan à la Bourse.

Conditions—Comptant.

Les actes de vente pardevant Fred. Adolphe, notaire, aux frais de l'acquéreur: l'acquéreur devant payer, en outre du prix de l'adjudication les taxes dues et exigibles en 1889 en sus du prix de l'adjudication; 10 pour cent au dit prix d'achat sera requis au moment de la vente.

Actes de ventes pardevant Jos. D. Taylor, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
21 mai—21,25—juin 1 8 15 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Troisième District, rue Peters, entre Mandeville et Espagne.

Succession de G. M. Reider.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.—No 26,136.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau, No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 29 juin 1889 à midi, à la Bourse des Encanteurs, nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la dite Cour, en date du 23 mars 1889, il procéderai à la vente de la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Peters, Mandeville Espagne et Decatur, mesurant 21 pieds 2 pouces et 7 lignes sur la rue Peters, par 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur, mesure américaine.

Conditions—Comptant.

L'acte de vente pardevant F. Adolph, notaire, aux frais de l'acquéreur; l'acquéreur devant payer en outre du prix de l'adjudication les taxes dues et exigibles en 1889.

Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication pour lier la vente.
26 mai—26—juin 1 8 15 22 29.

ANNONCES JUDICIAIRES.

Mertrande Orcint, épouse de G. Journée, contre son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 24 475—Division B.—Il est ordonné, jugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Madame Bertrande Orcint, et contre le défendeur, Germain Journée, au mari de présent vivant séparation de biens, et la dissolution de la communauté de gains et acquêts existant entre eux jusqu'à ce jour.... Et qu'il y ait aussi jugement en faveur de la dite demanderesse, contre le dit défendeur pour la somme de $600 avec 5 pr d'intérêt depuis le demande judiciaire jusqu'à parfait payement, avec privilège et hypothèque sur les biens du défendeur, et sans préjudice des droits qu'elle peut avoir, etc.

Jugement rendu et signé le 15 mai 1889.

(Signé) ALBERT WOLFF, Juge.
21mai—8f

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. A. KERNAGHAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottages élégants doubles et simples

—ET—

Magnifiques terrains pour bâtir,

Coin S. E. des rues Laurel et Toledano, près du Marché de la rue Neuvième.

Succession de Mme Magdalena Bernard.

No 26,397—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR W. A. KERNAGHAN, Encanteur—Successeur de C. E. Girardey & Co—Bureau, No 5 rue Carondelet—SAMEDI 22 juin 1889, à midi à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B pour la paroisse d'Orléans, daté du 18 mai 1889, ordonnant dans la succession ci-dessus les propriétés ci-après décrites, savoir:

1° Le joli cottage simple No 62 rue Toledano, construit sur un certain lot de terre situé dans le Sixième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Toledano, Laurel, Annonciation et Louisiana avenue, désigné par la lettre C sur un plan dressé par D. M. Grunera, député-voyer de la ville, daté du 2 mai 1889. Le dit lot de forme irrégulière, donne sur la rue Laurel, et mesure conformément audit plan, mesure américaine 25 pieds de face à la rue Laurel et 25 pieds 10 pouces de 7 pouces à la rue Toledano et 88 pieds et 10 pouces entre lignes égales et parallèles. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant un cottage double en bois à un étage et mansarde, contenant trois chambres de chaque côté, cheminées, etc.

2° Un certain lot de terre, contigu et attenant aux mêmes, dans le district et ilet que la propriété précédemment décrite, désigné par le lettre "B" sur le plan ci-dessus mentionné et mesurant conformément au dit plan, mesure américaine 32 pieds de face à la rue Toledano et même largeur sur la ligne de fond, sur une profondeur de 115 pieds entre lignes égales et parallèles.

Cette propriété est située sur la ligne divisant le Quatrième et le Sixième district, près du Marché de la rue Neuvième, et d'un centre d'affaires. Près des écoles des églises et de plusieurs lignes de chemins de fer. Juste ce qu'il faut à des personnes avec des moyens limités comme un placement sûr et profitable.

Termes et conditions—Comptant et les acquéreurs devant assumer les taxes dues et exigibles en 1889 en sus du prix de l'adjudication; 10 pour cent au dit prix d'achat sera requis au moment de la vente.

Actes de ventes pardevant Jos. D. Taylor, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
21mai—11 14 18—1 8 15jun.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SENDIC.

LE JOLI COTTAGE DOUBLE,

Nos 116 et 116 1/2 rue Palmyre.

John L. Cahill vs ses créanciers.

No. 25,968—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR W. A. KERNAGHAN, encant-sur-succesuseur de C. E. Girardey & Co—Bureau No 5 rue Carondelet—SAMEDI 15 juin 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 7 mai 1889, et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, savoir:

Le joli cottage double nouvellement bâti, Nos 116 et 116 1/2 rue Palmyre, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Palmyre, Gasquet, Galvez et Mire.

Le lot de terre mesure 34 pieds 6 pouces de face à la rue Palmyre sur une profondeur de 106 pieds et est formé du tout le lot No 17 et une partie du lot No 16 le plus près de la rue Galvez. Les améliorations qui s'y trouvent comprennent le double cottage élevé de terre et contiennent quatre chambres et cuisine de chaque côté, larges aliénés, cabinets, etc. La propriété est à un chemin ent